

COMMUNE DE VICHÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Sont présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, M. LAUVERGNAT, Mme QUENENSSE, M. BEREAU, Mme COTTEREAU, M. LETOURNEUR

Secrétaire de séance : M. LAUVERGNAT

Membre(s) absent(e)(s): Mme MARTINE donne pouvoir à M. LETOURNEUR
M. FOURMY donne pouvoir à Mme COTTEREAU

Le dernier compte-rendu du 27 mars 2025 est approuvé.

TRAVAUX :

Réparation chemin de la Borde à la Touche :

Le devis de JULESTP de 1500€TTC est approuvé par le conseil municipal et validé par Le Maire.

Projet réhabilitation école :

Un rendez-vous est programmé lundi 19 mai à 15h avec l'entreprise CISSE, spécialisée dans le forage, pour voir la possibilité de géothermie. Celle-ci pourrait être combinée avec quelques panneaux solaires.

Le 4 juin à 10h l'architecte vient en mairie afin de constituer le dossier de permis de construire.

Eclairage parking (terrains de pétanque) :

Monsieur le maire relance la société EFFAGE pour un devis, en parallèle il regarde sur le site PROZON pour évaluer le cout du matériel si les travaux sont réalisés par les bénévoles du club de pétanque.

Si les travaux sont réalisés par les bénévoles, il est précisé que la commune achète les fournitures et un remboursement de moitié sera fait par le foyer. Le choix des poteaux est 3 de 5m et 1 de 4m

Monsieur le Maire demande un devis à un électricien pour les branchements.

Installation jeux pour enfants :

Les jeux et le revêtement ont été livrés, ils doivent être rangés dans l'école en attendant que le terrassement soit réalisé par JULESTP.

URBANISME :

Deux CUa ont été déposés :

Au nom de Maitre Boucheron pour la vente d'une maison au 14 Brieure

Au nom de Maitre Navet-Dauteuil pour la vente d'une maison au 18 Brieure

Un CUb a été déposé :

Par MGN immobilier pour la construction d'une maison d'habitation à la Mongordière

Deux Déclarations préalable

Déposée par Madame REBOUL au 9 rue de la Forge pour la pose de 4 volets sur la façade.
Déposée par Monsieur DELIQUAIRE au 2 La Mongordière pour l'agrandissement de l'escalier et la pose d'un auvent.

REVISION REGLEMENT CIMETIERE :

Proposition de cave urne :

Monsieur le Maire propose qu'un emplacement sans les cavurnes soit défini dans le cimetière. Après concertation l'emplacement est en continuité du cavurne existant. Monsieur le Maire et les adjoints travaillent sur la tarification de cet emplacement d'1m sur 1m, définissent le règlement et les conditions. Des propositions seront présentées aux conseillers municipaux pour validation lors du prochain conseil et une délibération sera prise.

Révision des tarifs et Mise en application du règlement :

Des propositions seront présentées aux conseillers municipaux pour validation lors du prochain conseil et une délibération sera prise.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS :

AQUAVAL :

Le compte administratif 2024 en tout point conforme au compte de gestion 2024 du trésorier, s'établit ainsi :

Investissement : - 213 190,09 €
Fonctionnement : 195 319,23 €

Apurement du compte 1069 avec un solde débiteur de 18 637,86 €, qui doit etre ajouté au déficit d'investissement de 194 552.23 € , soit un déficit total de 213 190,09 €, à reprendre au budget 2025, ligne 001.

Affectation de résultat 2024 :

Excédent de fonctionnement : 195 319,23 €
Besoin de financement : 213 190,09€
Affectation : 195 319,23 € au compte R1068 en investissement

Participations des communes 2025 :	
Nogent le Rotrou	936 059 €
Arcisses	36 286 €
Champrond en Perchet	4 896 €
Coudray au Perche	5 173 €
La Gaudaine	2 264 €
Souancé au Perche	6 580 €
Saint Jean Pierre Fixte	3 789 €
Trizay coutretot St Serge	5 211 €

Vichères	3 722 €
Communes Cœur du Perche	69 908 €
TOTAUX	1 073 887 €

Budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement : 1 146 445 €

Section d'investissement : 464 553 €

SICTOM :

Depuis 2019, le SICTOM de Nogent le Rotrou est partenaire de la Régie CMTV, par le biais d'une convention de coopération cosignée avec Chartres Métropole, le SICTOM de BBI et le SIRTOM de Courville, La Loupe. Cette coopération porte sur la garantie des apports exclusifs des déchets incinérables vers l'UVE de Chartres Métropole, d'une part, et la mutualisation des coûts d'incinération, de transfert - transport et de tri, d'autre part.

A la demande des syndicats, Chartres Métropole propose de créer à la place de la régie CMTV, une Société Publique Locale (la SPL C'CTV) dont l'objet social comprendrait l'ensemble des missions liées aux déchets puisque Chartres Métropole a confié l'ensemble de ces missions à CMTV.

Néanmoins, l'engagement de chaque collectivité actionnaire porterait sur un socle commun qui serait composé, comme actuellement, du transfert, du transport et de l'incinération des ordures ménagères, et des emballages et papiers de collecte sélective.

Ces prestations comprises dans le socle commun feront l'objet d'une délégation de service publique (DSP) qui sera confiée à la SPL.

Par ce biais, les partenaires deviennent actionnaires dans le dispositif. Chacun des 3 syndicats partenaires disposerait de 10% du capital et Chartres Métropole en détiendrait 70%.

La DSP doit s'équilibrer au regard des activités qu'elle recouvre. Dans le cas où la valorisation énergétique (vente d'électricité et/ou de chaleur) permet de dégager un résultat net après impôts, les actionnaires signataires du groupement d'autorités concédantes (= participation au socle commun) pourront percevoir des dividendes.

Jean-claude Dordoigne, président du Sictom, est nommé représentant au sein de l'assemblée générale des actionnaires.

Budget voté pour 2025 :

FONCTIONNEMENT	5 101 164,00 €
INVESTISSEMENT	330 770,00 €

DIVERS :

Point sur vente des tables :

Il y a 13 grandes tables et 25 petites, les demandes sont ouvertes jusqu'à la fin du mois.

QUESTIONS DIVERSES :

Les travaux concernant la fosse septique du presbytère seront réalisés à la fin du mois de mai.

Les effectifs de l'école de Souancé sont de 46 enfants au lieu de 50 enfants, il y a un risque de fermeture de classe.

Un des frigos de la salle des fêtes est en panne. Il a 10 ans un devis est demandé pour le remplacer.

Un devis d'un montant de 2800€TTC a été fourni par les Ets GRASTEAU pour la pose d'une alarme avec un détecteur pour le hangar, un pour la porte de l'atelier, un pour la porte du petit garage et un pour la mairie.

Un devis doit être demandé pour la réparation de la porte du logement de Madame et Monsieur MONIN ainsi que pour la porte de la mairie.

Un devis de peinture des portes et des fenêtres de la mairie sera demandé à plusieurs entreprises. Inquiétude avec l'entreprise qui a en charge la réfection du portail du cimetière. Cet artisan reste injoignable depuis quelque mois.

En vue des élections municipales de mars 2026, Monsieur Le Maire demande aux conseillers de réfléchir s'ils souhaitent s'engager à nouveau.

La séance est levée à 22h15

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
FOURMY	Nicolas Donne pouvoir à Cottereau Emilie	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude Donne pouvoir à Letourneur Christian	
QUENENSSE	Murielle	
COTTEREAU	Emilie	